



**Conseil municipal | Séance du 9 décembre 2021**

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Délibération n°2021-12-09-40 | Vie associative - Valorisation de mise à disposition de locaux municipaux aux associations Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 23

Date de convocation : 3 décembre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 09 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

#### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Monsieur Jocelyn Chéron, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche.

#### **Etaient excusés avec pouvoir :**

Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrard, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Christine Leroy donne pouvoir à Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Murielle Renaux, Monsieur Johan Quérueil donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Madame Florence Boucard.

#### **Etaient excusés :**

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

#### **Secrétaire de séance :**

Monsieur Gregory Leconte

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- L'intérêt général et les services apportés à la population,
- La possibilité offerte aux associations stéphanaises de mise à disposition gratuite de locaux municipaux,
- L'intérêt pour la collectivité de pouvoir valoriser et quantifier l'aide apportée aux associations,
- L'intérêt de pouvoir mesurer l'effort de la collectivité en dehors de la subvention de fonctionnement ou à titre exceptionnel,
- Qu'il convient de permettre aux associations de valoriser financièrement ces contributions en nature auprès de leurs partenaires et autres collectivités,

**Décide :**

- De maintenir le taux de valorisation à 0,06 € / h / m<sup>2</sup>.
- Pour la salle festive, que la grille des tarifs et barèmes pour les différents types de configuration, reste identique aux coûts de location actualisés.

**Précise que :**

- Cette proposition de calcul concerne la mise à disposition de locaux par les départements concernés.
- Cette démarche peut être étendue à l'ensemble des services de la ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses  
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 13/12/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20211209-lmc124337-DE-1-1

Affiché ou notifié le 14 décembre 2021